

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUGES COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU.

L'an deux mil vingt-six, le 15 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le 9 avril 2026 se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles de la Moine et de la Loire, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Jacques DE MAISONNEUVE, doyen des membres composant le Conseil communautaire, et après élection, sous la présidence de Monsieur Hervé MARTIN.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Régis LEBRUN – Erlé COUVRAND - Christian DAVY – Sonia FAUCHEUX - Martine GALLARD – Brigitte JAROUSSEAU - Elsa JOSSE – Jean-Michel MARY - Thierry MERCERON.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN – Sophie BIDET-ENON - Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Nadège DAVID – Salète DILLIEUX – Bruno HOUET - Luc PELÉ - Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Sandra BELLANGER - Yannick BENOIST – Anne-Françoise CADIOT- OGER - Jacques DE MAISONNEUVE - Gaëtane GABORY - Nadège MOREAU.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Thierry ALBERT – Dominique AUDOIN – Michel BRUNEAU - Laurent HAY - Catherine LEFEUVRE - Sophie SOURICE.

ORÉE-D'ANJOU : Teddy TRAMIER – Isabelle BILLET – Philippe GILIS - Claude GUIMAS – Céline PIGRÉE - Lydie PINEAU – Guillaume SALLÉ.

SÈVREMOINE : Richard CESBRON – Vincent BLANCHARD – Aglaé DE BEAUREGARD - Sébastien DESSEIN – Geneviève GAILLARD - Gautier GIRARD – Jean-François OUVREARD - Marie-Annick RENOUL – Isabelle SUTEAU.

Nombre de présents : 47

Pouvoirs : Céline BONNIN donne pouvoir à Marie-Annick RENOUL – Lydia CHOQUET donne pouvoir à Sophie SOURICE.

Nombre de pouvoirs : 2

Étaient excusés : Céline BONNIN - Lydia CHOQUET.

Nombre d'excusés : 2

Secrétaire de séance : Gautier GIRARD.

Affiché le : 15 avril 2026

Transmis à la Sous-Préfecture de Cholet : 15 avril 2026

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jacques de MAISONNEUVE, doyen des conseillers, appelle les conseillers communautaires nominativement et procède à leur installation. Il constate que les conditions de quorum prévues à l'article L.2121-17 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales sont réunies.

Il ouvre ainsi le scrutin pour l'élection du Président.

1 - ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) -

Monsieur Jacques de MAISONNEUVE invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du président, conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales. Il appelle les candidatures.

Madame Anne-Françoise CADIOT-OGER et Monsieur Hervé MARTIN se portent candidats.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 25

A obtenu :

M. Hervé MARTIN	quarante-trois voix : 43
Mme Anne-Françoise CADIOT-OGER	quatre voix : 4
M. Richard CESBRON	une voix : 1

Monsieur Hervé MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

2 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS -

Aux termes de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Toutefois, Monsieur le Président précise que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total. Il propose donc de le fixer à 11.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (49 voix), fixe à 11, le nombre de vice-présidents.

3 - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE -

Aux termes de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » est composé du Président et des Vice-présidents.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité (49 voix), fixe à 18, le nombre de membres du Bureau : le Président, 11 Vice-présidents et 6 membres.

- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 1
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 23

A obtenu :

M. Régis LEBRUN quarante-cinq voix : 45

Monsieur Régis LEBRUN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

7- ÉLECTION DU 4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-président(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Thierry ALBERT se porte candidat.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 24

A obtenu :

M. Thierry ALBERT quarante-six voix : 46

M. Thierry ALBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

8 - ÉLECTION DU 5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-président(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Teddy TRAMIER se porte candidat.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 0
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 23

A obtenu :

M. Teddy TRAMIER quarante-quatre voix : 44

Monsieur Teddy TRAMIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

9 - ÉLECTION DU 6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-président(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Anne-Rachel BODEREAU se porte candidate.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 4
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 22

A obtenu :

Mme Anne-Rachel BODEREAU	quarante-deux voix : 42
Mme Isabelle BILLET	une voix : 1

Madame Anne-Rachel BODEREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installée.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

10 - ÉLECTION DU 7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-président, conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Elsa JOSSE se porte candidate.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 1
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 24

A obtenu :

Mme Elsa JOSSE	quarante-sept voix : 47
----------------	-------------------------

Madame Elsa JOSSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installée.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

11 - ÉLECTION DU 8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-président(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Lydie PINEAU se porte candidate.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 24

A obtenu :

Mme Lydie PINEAU	quarante-quatre voix : 44
Mme Isabelle BILLET	deux voix : 2

Madame Lydie PINEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installée.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

12 - ELECTION DU 9^{EME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-président(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Aglaé de BEAUREGARD se porte candidate.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 1
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 23

A obtenu :

Mme Aglaé de BEAUREGARD	quarante-cinq voix : 45
-------------------------	-------------------------

Madame Aglaé de BEAUREGARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installée.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

13 - ÉLECTION DU 10^{EME} VICE-PRÉSIDENT(E) -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 10^{ème} Vice-président, conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadège MOREAU se porte candidate.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 24

A obtenu :

Mme Nadège MOREAU	quarante-six voix : 46
Mme Nadège DAVID	une voix : 1

Madame Nadège MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 10^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 24

A obtenu :

M. Erlé COUVRAND quarante-six voix : 46

Monsieur Erlé COUVRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14^{ème} membre du Bureau de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

17 - ELECTION DU 15^{EME} MEMBRE DU BUREAU -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 15^{ème} membre du Bureau, Conseiller(ère) délégué(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pascal CASSIN se porte candidat.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 1
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 23

A obtenu :

M. Pascal CASSIN quarante-cinq voix : 45

Monsieur Pascal CASSIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 15^{ème} membre du Bureau de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est de 6.

18 - ELECTION DU 16^{EME} MEMBRE DU BUREAU -

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 16^{ème} membre du Bureau, Conseiller(ère) délégué(e), conformément aux articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yannick BENOIST se porte candidat.

Premier tour du scrutin


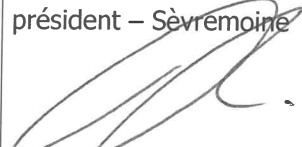


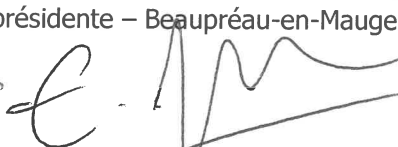
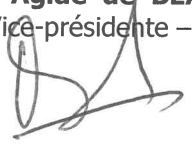
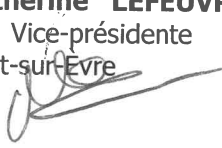
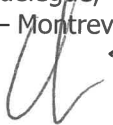
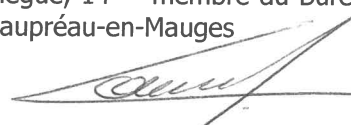
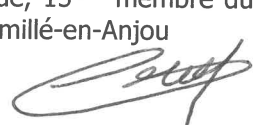
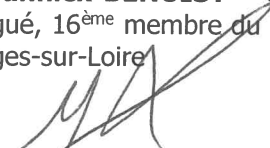

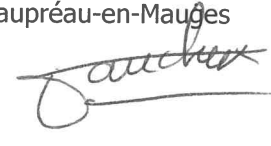
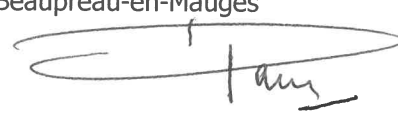
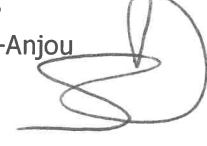
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- A déduire, bulletins litigieux ⁽¹⁾ : 2
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue ⁽²⁾ : 22

A obtenu :

M. Yannick BENOIST quarante-et-une voix : 41
Mme Isabelle BILLET une voix : 1

LISTE DES MEMBRES PRESENTS LORS DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026

<p>M. Hervé MARTIN Président – Chemillé-en-Anjou</p> 	<p>M. Richard CESBRON - 1^{er} Vice-président – Sèvremoine</p> 	<p>M. Gilles PITON – 2^{ème} Vice-président – Mauges-sur-Loire</p> 
<p>M. Régis LEBRUN – 3^{ème} Vice-président – Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>M. Thierry ALBERT – 4^{ème} Vice-président – Montrevault-sur-Èvre</p> 	<p>M. Teddy TRAMIER – 5^{ème} Vice-président – Orée-d'Anjou</p> 
<p>Mme Anne-Rachel BODEREAU – 6^{ème} Vice-présidente – Chemillé-en-Anjou</p> 	<p>Mme Else JOSSE – 7^{ème} Vice-présidente – Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>Mme Lydie PINEAU – 8^{ème} Vice-présidente – Orée-d'Anjou</p> 
<p>Mme Aglaé de BEAUREGARD – 9^{ème} Vice-présidente – Sèvremoine</p> 	<p>Mme Nadège MOREAU – 10^{ème} Vice-présidente – Mauges-sur-Loire</p> 	<p>Mme Catherine LEFEUVRE – 11^{ème} Vice-présidente – Montrevault-sur-Èvre</p> 
<p>M. Dominique AUDOIN – Conseiller délégué, 13^{ème} membre du Bureau – Montrevault-sur-Èvre</p> 	<p>M. Erlé COVRAND – Conseiller délégué, 14^{ème} membre du Bureau – Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>M. Pascal CASSIN – Conseiller délégué, 15^{ème} membre du Bureau – Chemillé-en-Anjou</p> 
<p>M. Yannick BENOIST – Conseiller délégué, 16^{ème} membre du Bureau – Mauges-sur-Loire</p> 	<p>M. Philippe GILIS – Conseiller délégué, 17^{ème} membre du Bureau – Orée-d'Anjou</p> 	<p>M. Vincent BLANCHARD – Conseiller délégué, 18^{ème} membre du Bureau – Sèvremoine</p> 
<p>M. Christian DAVY Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>Mme Sonia FAUCHEUX Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>Mme Martine GALLARD Beaupréau-en-Mauges</p> 
<p>Mme Brigitte JAROUSSEAU Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>M. Jean-Michel MARY Beaupréau-en-Mauges</p> 	<p>M. Thierry MERCERON Beaupréau-en-Mauges</p> 
<p>Mme Sophie BIDE-ENON Chemillé-en-Anjou</p> 	<p>Mme Nadège DAVID Chemillé-en-Anjou</p> 	<p>Mme Salète DILLIEUX Scrutateur Chemillé-en-Anjou</p> 

M. Luc PELÉ Chemillé-en-Anjou 	M. Yann SEMLER-COLLERY Chemillé-en-Anjou 	M. Bruno HOUET Chemillé-en-Anjou 
Mme Sandra BELLANGER Scrutateur Mauges-sur-Loire 	M. Jacques de MAISONNEUVE Mauges-sur-Loire 	Mme Gaëtane GABORY Mauges-sur-Loire 
Mme Anne-Françoise CADIOT-OGER Mauges-sur-Loire 	M. Michel BRUNEAU Montrevault-sur-Èvre 	Mme Lydia CHOQUET Montrevault-sur-Èvre Excusée donne pouvoir à Sophie Sourice
M. Laurent HAY Montrevault-sur-Èvre 	Mme Sophie SOURICE Montrevault-sur-Èvre Pouvoir de L. Choquet 	Mme Isabelle BILLET Orée-d'Anjou 
M. Claude GUIMAS Orée-d'Anjou 	Mme Céline PIGRÉE Orée-d'Anjou 	M. Guillaume SALLÉ Scrutateur Orée-d'Anjou 
Mme Céline BONNIN Sèvremoine Excusée donne pouvoir à Marie Annick Renoul	M. Sébastien DESSEIN Scrutateur Sèvremoine 	Mme Geneviève GAILLARD Sèvremoine 
M. Gautier GIRARD Secrétaire de séance Sèvremoine 	Mme Marie-Annick RENOUL Sèvremoine Pouvoir de C. Bonnin 	M. Jean-François OUVRARD Sèvremoine 
Mme Isabelle SUTEAU Sèvremoine 		